



# REGLEMENT DU VIDE GRENIER

**Horizon 2022**

## Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par l'Association Sportive Hersoise se déroulera sur le parking du stade Coulon rue Claudius Rougenet 31500 Toulouse le 1<sup>er</sup> Mai de chaque année.

## Article 2 :

Le Vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**. (ainsi que l'attestation sur l'honneur qui est obligatoire)
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Le paiement correspondant à la réservation.

**Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription.**

**Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.**

## Article 3 :

La réservation minimale est de trois mètres, le coût est de 13,00€ ; pour 3 mètres supplémentaires le coût est de 20,00€.

## Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre de : AS HERSOISE. Ce chèque sera retiré le lendemain du vide grenier.

## Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

## Article 6 :

Les enfants (mineurs) exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.



: 12 rue de Castelnaudary - 31500 Toulouse



: [www.ashersoise.fr](http://www.ashersoise.fr)



: AS Hersoise Football



: 06-81-50-64-54



: @AS HERSOISE



: AS HERSOISE



**Horizon 2022**

**Article 7 :**

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

**Article 8 :**

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

**Article 9 :**

L'entrée du vide grenier est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h30 sera considéré comme libre. **L'ouverture au public est fixée à 8h30.** (Il n'y a pas de véhicules d'exposants sur le site du vide grenier ; un parking à proximité leur est entièrement réservé dans la mesure des places disponibles).

**Article 10 :**

**Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.**

**Article 11 :**

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

**Article 12 :**

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture dès la fin de la



**manifestation.**

: 12 rue de Castelnaudary - 31500 Toulouse



: [www.ashersoise.fr](http://www.ashersoise.fr)



: AS Hersoise Football



: 06-81-50-64-54



: @AS HERSOISE



: AS HERSOISE



## Horizon 2022

### Article 13 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

### Article 14 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'Association Sportive Hersoise se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

### Article 15 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

### Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

### Article 17 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

### Article 18 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.



: 12 rue de Castelnaudary - 31500 Toulouse



: [www.ashersoise.fr](http://www.ashersoise.fr)



: AS Hersoise Football



: 06-81-50-64-54



: @AS HERSOISE



: AS HERSOISE



## Horizon 2022

### Article 19 :

Les exposants s'engagent à l'inscription pour emplacement propre et sera rendu dans le même état de propreté où il l'a trouvé. Le mobilier table chaise parasol et prise électrique ne sont pas fourni par l'organisation.

Article 20 : La participation au vide grenier se fait sur bulletin d'inscription distribué par nos soins ; en téléchargement sur notre site internet : [www.ashersoise.fr](http://www.ashersoise.fr) ou à demander à l'accueil de nos partenaires :

- MARKET rue Claudius Rougenet 31500 Toulouse
- Boulangerie du Coin (Centre Commercial Val de Limayrac, 1 place Auguste Albert 31500 Toulouse

Organisateur : Association Sportive Hersoise

Adresse : 12 Rue de Castelnaudary 31500 Toulouse

Se déroulant le 1<sup>er</sup> Mai de chaque année

À : TOULOUSE 31500



: 12 rue de Castelnaudary - 31500 Toulouse



: [www.ashersoise.fr](http://www.ashersoise.fr)



: AS Hersoise Football



: 06-81-50-64-54



: @AS HERSOISE



: AS HERSOISE